

GARDIENNE ACCUSÉE D'AGRESSIONS SEXUELLES

# Carole Fleury plaide coupable

**Une ex-gardienne d'enfants a plaidé coupable à quatre chefs d'accusation d'agressions sexuelles, d'attentat à la pudeur et de voies de fait sur deux fillettes, hier, au palais de justice de Québec.**

**RÉGYS CARON**

Le Journal de Québec

Carole Fleury était gardienne d'enfants à Québec au milieu des années 1980. Elle parvenait à trouver du travail en offrant ses services dans les journaux. Sollicitée par des familles monoparentales à faible revenu, l'accusée parvenait à établir des relations de confiance avec les mères, allant jusqu'à les aider financièrement.

Une fois le lien de confiance établi, les parents acceptaient de lui laisser leurs enfants durant des périodes prolongées. Les enfants dormaient fréquemment chez l'accusée et y séjournaient même les fins de semaine. L'accusée en profitait pour les faire dormir avec elle.

Les crimes qui sont reprochés à Carole Fleury ont été commis entre janvier 1980 et avril 1982 dans le cas de la première victime, puis entre janvier 1985 et janvier 1988 pour la seconde. L'accusée était dans la trentaine à l'époque. Elle aura 59 ans en juin.

## Le piège

Suivant les faits énoncés hier par la procureure de la Couronne, M<sup>e</sup> Valérie Lahaie, l'accusée commençait par gâter les enfants placés sous sa garde. Petit à petit, la relation s'envenimait et la gardienne devenait autoritaire. La première victime a été placée sous la garde de l'accusée pendant deux ans, alors qu'elle avait six ans. Madame s'est livrée à des actes de masturbation à plusieurs reprises avec l'enfant et lui a demandé d'uriner sur elle, a raconté M<sup>e</sup> Lahaie.

La seconde victime avait quatre ans quand elle a été placée sous la garde de l'accusée en 1985. Elle y est demeurée jusqu'à ses huit ans. L'accusée l'aurait d'abord traitée comme une princesse, a continué M<sup>e</sup> Lahaie. Au bout de

quelque temps, la gardienne s'est faite méprisante envers l'enfant, allant jusqu'à la frapper. Puis, ont commencé les attouchements sexuels, les actes de masturbation et l'enfant a été invitée à son tour à uriner sur l'accusée. Carole Fleury est parvenue à convaincre ses victimes de garder le silence en leur faisant croire qu'elles iraient en prison si elles parlaient.

## Briser le silence

Les deux victimes ont brisé le silence sur leur pénible expérience en 2007, au moment où Carole Fleury a été reconnue coupable de bestialité en présence d'enfants, de contacts sexuels sur un enfant et de corruption d'enfant. Les informations parues dans les médias au sujet de cette cause les ont incitées à porter plainte.

Les deux jeunes femmes ne s'étaient jamais rencontrées avant de se retrouver devant le tribunal, hier matin. Elles ont pleuré abondamment à l'audition des faits par M<sup>e</sup> Lahaie. Des proches les ont réconfortées.

Carole Fleury aurait ouvert une garderie après le départ des deux victimes concernées dans la cause entendue hier. Elle reviendra en cour le 5 mai pour les représentations sur sentence.



<b>Le Journal de Quebec (Quebec, QC)</b>			Order/Commande <b>607352</b>
Date <b>19.02.2010</b>	Circ. <b>100226</b>	Page <b>19</b>	<b>1 / 1</b>

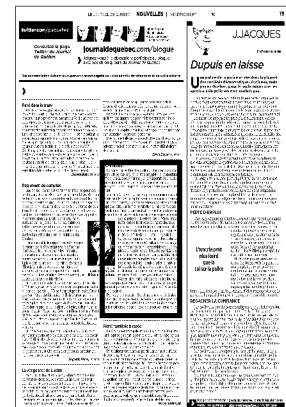
### Est-il lucide?

Lorsque Lucien Bouchard dit qu'il faudrait s'occuper des vrais enjeux, pourquoi s'en prend-t-il à l'opposition officielle à Québec? Par magie, le PQ serait-il au pouvoir présentement sans qu'il y ait eu une élection au Québec? Et c'est là que M. Bouchard dérape complètement.

Au lieu d'attaquer le PQ, l'ex-premier ministre aurait dû demander des comptes à son ancien ami conservateur Jean Charest, aux commodes du Québec depuis sept ans. Dire que le PQ ne fait rien d'important, c'est cruellement faire la démonstration que Lucien Bouchard ne semble pas vivre sur la même planète que la majorité des Québécois. N'est-ce pas le PQ qui s'est battu contre les investissements douteux dans les FIER, contre les malversations dans le domaine de la construction, pour que la lumière soit faite dans le cafouillage de la Caisse de dépôt et placement du Québec, où nous avons perdu 40 milliards de dollars, et qui a dénoncé ce qui ressemble de plus en plus à un système de ristourne au PLQ lors de l'octroi des places en garderie? Bref, le PQ demande des comptes quant à l'utilisation des fonds publics depuis plusieurs mois au libéraux de Jean Charest et ceux-ci font continuellement la sourde oreille par mépris et arrogance. Suffit de regarder les débats à l'Assemblée nationale ou de lire les journaux pour comprendre que le PQ fait bien autre chose qu'uniquement parler de souveraineté. Et que le PLQ sent la fin de régime.

Pourquoi alors Lucien Bouchard cherche-t-il à aider son ancien collègue Jean Charest en faisant exprès pour miner la crédibilité du PQ, tout en omettant de prononcer la moindre critique à l'égard du gouvernement libéral?

*Monique Lemieux, Rimouski*



## AGRESSIONS SEXUELLES

# Une ex-gardienne d'enfants plaide coupable

Agence QMI | Une ex-gardienne d'enfants a plaidé coupable à quatre chefs d'accusation d'agressions sexuelles, de voies de fait et d'attentat à la pudeur sur des petites filles âgées de 7 et 9 ans, au palais de justice de Québec.

Carole Fleury travaillait comme gardienne d'enfants à Québec au milieu des années 1980 et offrait ses services en faisant publier des annonces dans les journaux.

Après avoir établi des relations de confiance avec les parents et leurs enfants, elle entraînait ses victimes dans des relations qui ont dégénéré, suivant les faits reprochés à la femme qui est aujourd'hui âgée de 58 ans. Ces crimes se sont produits entre janvier 1980 et avril 1982, dans le cas de la

première victime, puis entre janvier 1985 et décembre 1988 pour la seconde victime.

Carole Fleury demandait aux petites filles de poser des gestes dégradants sur elle en plus de se livrer à des attouchements sexuels. L'une d'elles fut frappée à main nue, ce qui lui a valu l'accusation de voies de fait.

Carole Fleury avait été trouvée coupable de bestialité, de contacts sexuels et de corruption d'enfants en 2008. Elle a terminé de purger sa peine de deux ans de pénitencier au cours de l'été 2009. Elle est présentement détenue préventivement dans la présente cause. Elle reviendra en cour le 5 mai pour les représentations sur sentence.



<b>La Presse (Montreal, QC)</b>			Order/Commande <b>607352</b>
Date <b>19.02.2010</b>	Circ. <b>209898</b>	Page <b>A10</b>	<b>1 / 1</b>

## BUDGET DU QUEBEC

# Le retour à l'équilibre sera difficile, admet Bachand

MARTIN OUELLET  
LA PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — À quelques semaines du dépôt du budget, le ministre des Finances du Québec, Raymond Bachand, a admis qu'il sera fort difficile de rétablir l'équilibre budgétaire dans les délais prescrits par la loi 40.

Malgré l'ampleur de la tâche, le gouvernement garde le cap sur l'horizon 2013-2014, a cependant insisté le ministre, hier, dans un point de presse à la suite de la réunion des députés libéraux à l'Assemblée nationale. Québec accusera un manque à gagner

d'au moins 4,7 milliards en 2009-2010 et prévoit accumuler des déficits totalisant 13,2 milliards d'ici au mois de mars 2013.

Pour rétablir l'équilibre budgétaire en 2013-2014 conformément à la loi 40, le gouvernement entend compresser ses dépenses d'au moins 3,9 milliards de dollars par année.

Le plan de retour au déficit zéro prévoit que Québec haussera d'un point de pourcentage la TVQ en janvier 2011, indexera les tarifs de ses services – sauf ceux des garderies à 7\$ – et limitera la croissance de ses dépenses à 3,2%.



<b>Le Soleil (Quebec, QC)</b>				Order/Commande
				<b>607352</b>
Date <b>19.02.2010</b>	Circ. <b>80188</b>	Page <b>8</b>	<b>1 / 1</b>	

**BUDGET**

# Un retour à l'équilibre difficile, admet Bachand

À quelques semaines du dépôt du budget, le ministre des Finances, Raymond Bachand, a convenu hier qu'il sera fort difficile de rétablir l'équilibre budgétaire dans les délais prescrits par la loi 40.

Malgré le tableau dévastateur des finances publiques brossé par le vérificateur général, le gouvernement garde le cap sur l'horizon 2013-2014, a cependant insisté le ministre.

«C'est difficile, le vérificateur général le note, de contrôler les dépenses d'année en année comme les citoyens nous le demandent à 3,2 % [...]», a dit M. Bachand.

Québec accusera un manque à gagner d'au moins 4,7 milliards \$ en 2009-2010 et prévoit accumuler des déficits totalisant 13,2 milliards \$ d'ici mars 2013.

Pour rétablir l'équilibre budgétaire en 2013-2014 conformément à la loi 40, le gouvernement entend comprimer ses dépenses d'au moins 3,9 milliards \$ par année.

En vertu du plan de retour au déficit zéro, Québec haussera d'un point de pourcentage la TVQ en janvier 2011, indexera les tarifs — sauf ceux des services de garde à 7 \$ — et limitera la croissance de ses dépenses à 3,2 %.

**La Presse Canadienne**



<b>Le Soleil (Quebec, QC)</b>			Order/Commande
			<b>607352</b>
Date <b>19.02.2010</b>	Circ. <b>80188</b>	Page <b>16</b>	<b>1 / 1</b>

**AGRESSION SEXUELLE**

# La gardienne d'enfants plaide coupable

**Richard Hénault**  
rhenault@lesoleil.com

Au moment où devait commencer son second procès sous des accusations d'avoir agressé sexuellement deux autres fillettes, Carole Fleury, 58 ans, a décidé de plaider coupable, hier matin.

En 2008, la quinquagénaire avait été condamnée à deux ans de pénitencier après avoir été reconnue coupable de bestialité à l'endroit d'une première fillette, de contacts sexuels, et de corruption de celle-ci lorsqu'elle avait de 5 à 10 ans, entre 1989 et 1994. Au moment des délits, Carole Fleury agissait comme gardienne de la victime.

La procureure de la Couronne, M<sup>e</sup> Valérie Lahaie, a indiqué que la médiatisation du premier dossier de Carole Fleury a incité les deux autres victimes à se manifester, car elles aussi avaient été agressées sexuellement par la femme lorsqu'elle était leur gardienne. Les deux jeunes femmes ne s'étaient jamais rencontrées et elles n'ont fait connaissance qu'hier, peu avant que leur abuseuse décide de plaider coupable.

Ces victimes ont été agressées avant la première. L'une a subi les gestes dégradants de Carole Fleury entre 1980 et 1982, et la seconde, qui a aussi été victime de voies de fait de la part de la femme, a été agressée entre 1985 et 1988.

Cela démontre qu'au fil des ans, la gardienne jetait son dévolu sur

une de ses protégées. Dans tous les cas, l'âge des victimes a varié de 5 à 10 ans.

La preuve recueillie par la police révèle que Carole Fleury commençait par garder les fillettes chez elles, puis, gagnant la confiance des parents, souvent des mères monoparentales régulièrement absentes, elle les convainquait de garder les enfants chez elle. La femme les recevait tellement souvent chez elle que les fillettes y vivaient presque en permanence. Elle les comblait de diverses façons, puis, profitant de son lien d'autorité, Carole Fleury les amenait à se soumettre à ses désirs.

L'une des fillettes se souvient d'avoir subi divers gestes de masturbation et de cunnilingus au moins une dizaine de fois. La dernière victime, quant à elle, n'aurait été agressée qu'une seule fois, lorsqu'elle avait sept ou huit ans.

**AUCUN REMORDS**

Au cours du procès que Carole Fleury a subi en 2008, la victime avait déclaré que parmi les séquelles laissées par les gestes odieux de son ancienne gardienne, elle avait fait une tentative de suicide. Malgré tout, l'accusée n'avait manifesté aucun remords.

Elle reviendra en cour le 10 mai pour les représentations sur sa nouvelle peine, et ce, après s'être soumise à la préparation d'un complément à son rapport pré-décisionnel et à une évaluation sexuelle, éventuellement.



<b>24 Heures (Montreal, QC)</b>			Order/Commande
			<b>607352</b>
Date <b>18.02.2010</b>	Circ. <b>145016</b>	Page <b>5</b>	<b>1 / 1</b>

## Bain d'encre rouge à Québec

Tous les fonds spéciaux du gouvernement sont dans le rouge, montre le rapport du Vérificateur général.

Il y a un trou de 865 millions dans le Fonds de stabilisation des revenus agricoles alors que le Fonds de l'assurance parentale est grevé de 284 millions. Celui de la CSST est plombé de 3,5 milliards en moins et celui de la SAAQ traîne un passif de 2,6 milliards.

De la Société nationale des chevaux de course en passant par les CPE et la Commission de la Construction du Québec, partout le Vérificateur fait le même constat : les dépenses sont en hausse et l'endettement incessant.

Les garderies à 7 \$ ont déjà nécessité des emprunts de 219 millions et le gouvernement a dû payer 48,2 millions en 2008 pour le régime de retraite du personnel, deux fois plus qu'en

2006. Ce nouveau régime de retraite a subi une perte de valeur de 105 millions qui sera, évidemment, à la charge du gouvernement, même si les CPE sont les véritables employeurs.

Mais le gouvernement a aussi des « engagements et des obligations » envers des tiers. Comme les Cris de la Paix des Braves à qui les Québécois doivent maintenant 5,7 milliards.

La Financière agricole, qui se fait la plus discrète possible, a aussi besoin d'un renflouement car ses dépenses ont doublé entre 2002 et 2009, passant de 408 millions à 798 millions. Le gouvernement allongera 630 millions en 2010-2011. Cette dépense, en hausse de 107 %, n'a pourtant pas été inscrite dans l'énoncé économique d'octobre 2009 par le ministre des Finances, Raymond Bachand. — **AGENCE QMI**



<b>24 Heures (Montreal, QC)</b>			Order/Commande <b>607352</b>
Date <b>18.02.2010</b>	Circ. <b>145016</b>	Page <b>10</b>	<b>1 / 1</b>

### » Éducatrice accusée

Une propriétaire de garderie de Saint-Adelphe, en Mauricie, fait face à 17 chefs d'accusation de voies de fait simple à l'endroit de huit enfants âgés d'un an à cinq ans. Pauline Leblanc Lamy, 55 ans, a comparu lundi au palais de justice de Shawinigan. Les accusations contre elle font suite à des plaintes portées par des parents de présumées victimes. Selon une enquête menée par la Sûreté du Québec, la dame qui opérait une garderie en milieu familial subventionnée aurait notamment donné des coups derrière la tête d'enfants turbulents et leur aurait aussi tiré les cheveux. Lorsque les enfants ne mangeaient pas assez vite, il semble que l'éducatrice leur bourrait la bouche de nourriture et que, lorsqu'ils régurgitaient une partie de celle-ci, elle leur remettait dans la bouche. La Couronne reconnaît qu'aucun enfant n'a été blessé comme tel. Le tribunal devra toutefois déterminer si la prévenue a exercé son droit de correction de façon excessive. — AGENCE QMI

